

Projet de procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 9 décembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard CHEGUT, maire

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

PRESENTS : Mr Gérard CHÉGUT, Mme Sylvie BALLÉ-GOURDON, Mme Arlette DA CONCEICAO, Mme Sophie GAILLARDON, Mme Isabelle JOURNET, Mr Daniel LEGER, Mr Sébastien GALABRUN, Mr Patrick BENASSY, Mme Sylviane CHARNAY,

EXCUSE : Mr Serge PUGEAT (pv à Arlette DA CONCEICAO), Mme Sabrina SERRE (pv à Sylviane CHARNAY)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LEGER

Le compte rendu de la réunion du 27 octobre est adopté à l'unanimité

Maitrise d'œuvre pour la restructuration de la salle des Fêtes

Stéphane PICHON, architecte a transmis à la commune une proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de la restructuration de la salle des Fêtes. Cependant, il manque des précisions sur le fait qu'il va s'entourer de collaborateurs pour cette mission. Le sujet sera réexaminé lors d'un prochain conseil.

Le maire explique également que pour mener à bien ce projet de réhabilitation, il va falloir réviser le PLU et la ZPPAUP, puisque la zone qui est derrière la salle des fêtes et qui sera indispensable à l'agrandissement de la salle est en zone de jardin.

Le maire souhaiterait qu'un seul et même cabinet puisse faire la révision des deux. Le coût serait sans doute moindre. Il est peut-être possible d'obtenir des financements du Conseil Régional.

Il est indispensable de travailler en amont sur le règlement. La loi ALUR préconise le rapprochement des constructions vers le bourg.

Le maire rappelle qu'il faudra mettre des bureaux d'études en concurrence.

Le maire propose la création d'une commission. Celle-ci sera composée de Sophie GAILLARDON, Sylvie BALLÉ-GOURDON, Patrick BENASSY, Daniel LEGER, Gérard CHÉGUT, Serge PUGEAT

Délibération 069/2014

7.10 – Divers : Participation de l'Office de Tourisme en pays Saint-pourcinois à la soirée théâtrale du 18 juillet

Dans le cadre de l'animation estivale de la commune, la compagnie « Les Fous Masqués » a présenté la pièce « le singulier trépas de Messire Uilenspiegel », pièce de théâtre de Molière, le 18 juillet à la Motte Coquet.

Il était convenu avec l'Office de Tourisme en pays Saint-Pourcinois que le montant de la prestation serait partagé en deux.

Considérant que le montant de la facture s'élève à 1000 €

Considérant que le Conseil Général a apporté son aide à hauteur de 350 €, le coût réel de la prestation s'élève à 650 €.

La participation de l'Office de Tourisme s'élève donc à 650 € divisé par deux soit 325 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate le maire pour faire un titre à l'article 7788 d'un montant de 325 € à adresser à l'Office de Tourisme.

La troupe fera en 2015 une nouvelle tournée avec « les fourberies de Scapin ». Le maire explique que la troupe va désormais percevoir des aides du Conseil Général et va pouvoir baisser ses tarifs à 800 €.

Délibération 070/2014

7.10 - Divers : reversement des entrées du musée par l'Office de Tourisme en pays Saint-pourcinois

Le maire rappelle que la commune de Verneuil en Bourbonnais, l'Office de Tourisme en pays Saint-Pourcinois, et l'association « Les Amis du Musée du Lavage et du Repassage » ont signé une convention de partenariat qui encadre un certain nombre de choses et qui fixe entre autre la répartition des recettes financières pour les entrées du musée du Lavage et du Repassage.

Il est notamment précisé qu'à la fin de chaque exercice, l'Office de tourisme s'engage à reverser 25 % des recettes des entrées à la municipalité de Verneuil-en-Bourbonnais.

Considérant la recette totale de 1761 €, la commune de Verneuil-en-Bourbonnais percevra la somme de 440.25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition du Maire et mandate celui-ci pour l'imputer à l'article 7788.

Délibération 072/2014

Remplacement d'un poteau incendie

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de la mairie et des toilettes publiques, le SIVOM est en train de changer des conduites vétustes. C'est aussi l'occasion de changer le poteau incendie qui est également très ancien. Le coût de remplacement du poteau est à la charge de la commune. Il s'élève à 1440 €.

Le maire propose de profiter des travaux et de l'ouverture des tranchées pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du maire
- mandate le maire pour signer le devis

Information de l'agence technique départementale de l'Allier (ATDA)

Dans ce courrier, le conseil général rappelle que les communes de moins de 10 000 habitants qui disposent d'un PLU ou POS pouvaient bénéficier gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme.

Avec la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014, ces dispositions changent à partir du 1^{er} juillet 2015. En effet, l'Etat restera service instructeur pour les communes ayant un PLU ou une carte communale, quand elles appartiennent à des EPCI de moins de 10 000 habitants.

Pour les communes qui n'ont aucun document d'urbanisme et qui relèvent donc du RNU (règlement national d'urbanisme), l'Etat continuera à être service instructeur. Cependant la loi ALUR restreint les nouvelles implantations de constructions. C'est pourquoi, les communes seront obligées de se doter d'un document d'urbanisme.

C'est pourquoi, l'ATDA proposera une prestation de service pour la planification et l'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2015. Les communes devront se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Le maire rappelle que la communauté de communes est actuellement service instructeur pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un PLU. Ce qui est le cas de la commune de Verneuil-en-Bourbonnais.

Décision budgétaire : Tarif de l'assainissement 2015

L'abonnement pour le service assainissement demandé par le SIVOM pour l'année 2014 est de 36.50 € HT et de 0.47 € le m³ d'eau usée. Le Maire propose que les tarifs d'abonnement et de consommation qui seront facturés par le SIVOM aux administrés raccordés ou raccordables au réseau restent inchangés à 45 € pour l'abonnement et à 0.70 € le m³ d'eau usée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la proposition du maire.

Questions diverses

Lettre du ministre du 7 novembre 2014 : Toutes les communes ont demandé que soit pérennisé le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires. Ce fond sera effectivement maintenu si la commune conclue un projet éducatif territorial.

Repas de Noël à la cantine : celui-ci aura lieu le jeudi 18 décembre. Les conseillers qui sont intéressés devront donner une réponse rapidement.

Noël de la garderie : Il aura lieu à 17 h 30 à la garderie. Sylvie BALLÉ-GOURDON, Sébastien GALABRUN, Arlette DA CONCEICAO seront présents.

Arbre de Noël de la commune : Il est organisé par le Comité des Fêtes avec une subvention de 300€ de la commune. Il aura lieu le samedi 13 décembre 2014. Il est réservé aux enfants de moins de 6 ans. 12 enfants sont concernés cette année.

Commission travaux du 4 décembre : Le logement sud de l'école a besoin d'un rafraichissement. Les plafonds sont tâchés, sales et fissurés pour certains, les papiers peints, démodés. Les agents procéderont aux rafraichissements des plafonds en janvier et ainsi l'appartement pourra être remis à la location à partir du 1^{er} février 2015.

Le toit a également besoin d'être suivi. IL y a toujours de l'humidité dans une des chambres du

logement nord.

Commission voirie : Elle est fixée au jeudi 18 décembre à 8h 45.

Achats de fleurs pour les lauréats du fleurissement : Lors de la dernière commission, il a été décidé de les prendre chez GAMM VERT ou à la Jardinerie LEBLANC. Un petit groupe de personnes se rendra sur place pour choisir les compositions offertes aux lauréats.